LE PETIT MONDE DE CRISNÉE

Les titres

Consultation de la population
Dog day
Brocante de Crisnée
Mega Guinguette
Balade à pied
Piscine de Crisnée
Fête des voisins
Petit marché
Broyeur communal
Marche Adeps

IL SE PASSE TOUJOURS QUELQUE CHOSE À CRISNÉE

Mai 2025/5(2)

CONSULTATION DE LA POPULATION

Vous êtes déjà très nombreux à avoir participé à la consultation de la population ayant trait à la mobilité et à l'avenir de nos églises. Nous nous en réjouissons. Le vote est ouvert jusqu'au lundi 9 juin prochain.

Pour rappel, il est possible de voter de deux façons :

- à la Maison communale, rue du Soleil, 1, durant les heures de bureau
- par internet via le site de la commune www.crisnee.be.

Les votes sont totalement anonymes. Pour le vote papier, il est possible d'être porteur d'une seule procuration. Le vote est ouvert aux citoyens de Crisnée, âgés de 16 ans et plus.

Quelques personnes nous ont fait part de difficultés pour accéder au formulaire de vote électronique. Si tel est encore le cas, il ne faut pas hésiter à nous le faire savoir par mail (info@crisnee.be). Premier retour d'expérience : il est vraiment essentiel de parfaitement reproduire ce qui figure sur votre carte d'identité (accent, tiret, prénom officiel et non le prénom usuel).

La commune de Crisnée est heureuse de vous inviter à son deuxième **Dog Day** qui aura lieu **le dimanche 25 mai 2025, entre 10h et 17h, rue du Soleil.**

Une journée conviviale et festive entièrement dédiée à nos amis à quatre pattes et à leurs maîtres. Durant toute la journée, retrouvez un petit marché avec des exposants passionnés, une balade balisée, de nombreuses activités pour petits et grands, un foodtruck ainsi qu'une terrasse pour vous détendre en toute convivialité. Des goodies vous y attendent tout au long de la journée.

Au programme de cette journée :

10h - départ du canicross (parcours balisé)
10h30 - démonstration du club canin KC Crisnée - hoopers
11h15 - démonstration du club canin KC Crisnée - obéissance et mordant (Bergers allemands)
12h15 - démonstration du club canin KC Crisnée - obéissance (toutes races)
12h45 - démonstration d'éducation canine (Sam Cabay)
13h30 - démonstration du club canin KC Crisnée - hoopers
14h - spectacle inédit de la Pat'Patrouille
15h - démonstration du club canin KC Crisnée - obéissance et mordant (Bergers allemands)
15h45 - démonstration du club canin KC Crisnée - obéissance (toutes races).

+ balade canine balisée de 5km, accessible toute la journée.

La Mega Guinguette est de retour à Crisnée le dimanche 9 juin, de 14h à 23h30.

Comme ce fut le cas pour les précédentes éditions, la N614, entre le rond-point des Citoyens (Station Q8) et la Tombe de Herstappe, sera transformée en parking avec fermeture des rues adjacentes. Les rues Sylvain Panis et de Fize seront barrées à hauteur de la N3 et réservées à la circulation locale. L'objectif est de canaliser au maximum le stationnement sur les nationales traversant notre commune.

PISCINE DE CRISNÉE

La concession de gestion de la piscine de Crisnée arrive à échéance le 30 juin 2025. Des négociations pour le renouvellement de la concession sont en cours actuellement.

La piscine de Crisnée est la propriété de la commune de Crisnée et est gérée depuis les années 80 par André Henveaux et ses équipes. Le contrat de gestion prévoit que la piscine a une vocation sportive et éducative. De nombreuses écoles de la région y sont clientes tout comme le club Liège Natation ainsi que des particuliers, qu'ils soient de Crisnée ou d'ailleurs.

Le concessionnaire dispose gratuitement du bâtiment, à charge notamment pour lui :

- d'accueillir des écoles des clubs de natation de la région
- des particuliers
- d'assurer la propreté de l'ensemble de l'intérieur du bâtiment (vestiaires, douches, plages de la piscine, cafétéria, toilettes)
- d'assurer la qualité de l'eau
- de chauffer l'eau des bassins et l'ensemble du bâtiment.

Pour sa part, la commune intervient dans le salaire du maître nageur à concurrence de 10.000 euros/an et elle finance le salaire d'un agent d'entretien intérieur à hauteur de 20.500 euros/an.

La commune prend également en charge l'entretien extérieur du bâtiment, ainsi que les coûts liés à l'analyse de l'eau, l'entretien de l'adoucisseur, l'entretien de la cellule de mesure du chlore et du ph, l'entretien des appareils de régulation, le contrat des bonbonnes d'oxygène, l'entretien du chauffage et des pompes, soit 20.500 euros/an.

A cela s'ajoute, les travaux ponctuels tels que rénovation du bar, réparation des sanitaires, vidange des fosses septiques, générateur air chaud, etc...

FETE DES VOISINS - 30 MAI

Cette année encore, la commune de Crisnée s'inscrit dans la dynamique de la Fête des Voisins, **le vendredi 30 mai à partir de 18h.**

Généralement organisée selon le principe de l'auberge espagnole, chacun apporte un petit plat, une boisson ou un sourire à partager avec ses voisins. L'occasion idéale de mieux se connaître, de renforcer les liens de proximité et de créer de beaux souvenirs… ensemble. Organisée depuis plus de 20 ans à Crisnée, cette tradition rencontre chaque fois un beau succès dans nos quartiers. Le concept est simple : les citoyens qui le souhaitent prennent l'initiative d'organiser la fête dans leur rue, leur cour, ou même à l'échelle d'un quartier plus large.

Vous pouvez inviter les habitants de votre rue, mais aussi élargir aux amis, connaissances et voisins des rues voisines.Si vous prévoyez d'organiser une Fête des Voisins près de chez vous, n'hésitez pas à en informer l'administration communale par e-mail à info@crisnee.be.
Comme elle le fait chaque année, sur simple demande de votre part, la commune se fera un plaisir de vous soutenir en imprimant gratuitement des cartons d'invitation. Alors, prêts à faire vibrer la convivialité de votre quartier ?

BROYEUR COMMUNAL

Le prochain passage du broyeur communal aura lieu le lundi 2 juin prochain.

Pour rappel, ce service est offert gratuitement jusqu'à trois m3 de branches. Au-delà de cette quantité, chaque m3 supplémentaire est facturé 10€, jusqu'à un maximum de trois m3 additionnels. Pour bénéficier du passage du broyeur, vous pouvez contacter l'Administration communale, service population, par téléphone au 04/229.48.00 ☎
Le broyat pourra être repris par nos ouvriers communaux ou laissé à votre disposition.

Quelques règles à respecter :
- diamètre des branches : minimum 2 cm et maximum 16 cm.
- les branches doivent être rangées l'une sur l'autre (non enchevêtrées).
- le tas de branches doit être facilement accessible à nos ouvriers communaux.
- les tailles de rosiers, les feuilles d'arbres et les branches dont le diamètre est inférieur à 2 cm sont strictement interdites et ne seront pas enlevées.